

3) Organisation des services :

A. Pôle Stratégie Développement Aménagement : Organisation de missions transversales (avis) ;

Nous avons participé à la réunion de présentation de ce rapport et les explications sur cette organisations de missions transversales ayant, semble-t-il, pour but d'acter un fonctionnement déjà en vigueur et ne présentant aucune contestation suite à la concertation ayant été réalisée, n'appelle pas de notre part d'avis défavorable mais une question tout de même :

Page 1 du présent rapport, vous indiquez les deux enjeux transversaux suivants :

- Permettre une vision globale des enjeux financiers (au sens comptables et budgétaires)
- Assurer la capacité du PSDA à développer la mise en œuvre de la stratégie AAD (Stratégie Agriculture et Alimentation Durable).

Pour répondre à ce second enjeu, vous rattachez cette mission directement à la Direction du Pôle. Transversalité claire et affichée.

Pour le premier enjeu, vous créez un service qui se retrouve tout en bas à droite de l'organigramme du Pôle. Ce n'est qu'un organigramme, certes, mais visuellement, la transversalité ne saute pas clairement aux yeux.